

## Diplôme pédagogique willems® Pour l'éducation musicale

### INFORMATIONS LYON 2024-2025

#### Introduction

La saison 2024/2025 correspond à la 2<sup>ème</sup> année de formation au **Diplôme Pédagogique Willems® pour l'Éducation Musicale**.

#### Volume horaire :

- 84 h de cours répartis dans l'année scolaire
  - 2 h de bilan individuel
  - 12 h d'examens écrits
  - 12 h de séminaire international d'examen final/examens oraux
  - 35 h de congrès (*Rencontre internationale*)
- => soit un total de **145 heures de formation pour la 2<sup>ème</sup> année**

#### Calendrier

Week-end formation 1	05-06 octobre 2024
Week-end formation 2	09-10 novembre 2024
Week-end formation 3	14-15 décembre 2024
Week-end formation 4	18-19 janvier 2025
Week-end formation 5	08-09 février 2025
Week-end formation 6	08-09 mars 2025
Week-end formation 7	12-13 avril 2025
Week-end formation 8	10-11 mai 2025
Examens écrits	14-15 juin 2025
Examens oraux	11-13 Juillet 2025
Congrès – Rencontre internationale	14 au 19 juillet 2025 ( <i>à confirmer d'ici fin 2024</i> )

#### Horaires & Lieu(x)

Pour les Week-ends de formation : 10h30 de cours

- Samedi : 14h30-20h15 (*5 heures de cours*)
- Dimanche : 9h00 - 12h15 & 13h30 à 16h30 (5h30 de cours)
- École Willems® Ryméa / 46 rue Bugeaud – 69006 Lyon
- Maison St-Irénée – Petits Chanteurs de Lyon / 7 place Saint-Irénée – 69005 Lyon (*site secondaire*)

Pour les séminaires d'examens : Lyon (France) – *lieu à confirmer d'ici fin 2024*

Pour le congrès (rencontre internationale) : *planning à confirmer d'ici fin 2024*

## Formateur(s)

Les cours, sous la conduite du/de la Responsable des formations de la FIW, sont encadrés par des formateurs titulaires du Diplôme Professionnel Didactique Willems®.

Formateurs : [Béatrice CHAPUIS-WESTPHAL](#) et [Lucia PEREZ-PELAEZ](#), assistées de Nicolas AMET

## Frais d'inscription (hors transport, hébergement et repas)

**Tarification** / Pour les prises en charge Employeur-OPCO (Afdas, Uniformation, Opcalia...), contacter le secrétariat de la FIW pour la constitution du dossier / Les stagiaires exerçant dans les écoles adhérentes à la FIW en tant que Membres Associés bénéficient d'une réduction de 10% sur les frais pédagogiques.

Formation DPWEM / Module DPW-EM2 / 2024-2025	Particulier	Employeur/OPCO
Frais pédagogiques - cours + bilan individuel + séminaire examens + rencontre internationale	2.050 €	2.865 €
Frais de gestion	50 €	50 €
<b>Total</b>	<b>2.100 €</b>	<b>2.915 €</b>
+ Adhésion FIW 2025 à la charge du stagiaire : 20€ (15€ pour les étudiants sur présentation de justificatif)		

**Règlement :** Le règlement peut être effectué en 1, 5 ou 10 fois maximum selon l'échéancier précisé sur le formulaire d'inscription. En cas de non-respect de cet engagement, la FIW se réserve le droit de demander le versement du solde, sans délai.

Pour les conditions d'annulation/engagement des stagiaires, consulter la *Fiche Présentation*

### Modes de paiement

1. En espèces
2. Par chèque bancaire FR (à l'ordre de la Fédération Internationale Willems®)
3. Par virement bancaire Banque Postale : IBAN : FR65 2004 1010 0715 9448 4H03 810 / BIC : PSSTFRPPLYO
4. Par virement bancaire PayPal (si virement bancaire Banque Postale impossible) : <a href="https://www.paypal.com/paypalme/FIWillems?locale.x=fr_FR">https://www.paypal.com/paypalme/FIWillems?locale.x=fr_FR</a>

## Inscription(s) & Renseignement(s)

### Inscription(s)

Le formulaire d'inscription est à compléter, signer et retourner par mail : [contact@fi-willems.org](mailto:contact@fi-willems.org) ou par voie postale : Fédération Internationale Willems® - 46 rue Bugeaud - 69006 Lyon (FR)

### Renseignement(s)

- Téléphone : +33 (0)6.18.16.54.38 (permanence du secrétariat FIW : lundi-mardi > 9h-17h & jeudi-vendredi > 9h-16h)
- Mail : [contact@fi-willems.org](mailto:contact@fi-willems.org) / - Site : [www.fi-willems.org](http://www.fi-willems.org)

Association enregistrée à la Préfecture du Rhône sous le N° W691063767 / APE N° 8559B / SIRET N° **327 237 566 00077**  
Déclaration d'activité enregistrée sous le N° **82 69 12756 69** auprès du Préfet de région d'Auvergne-Rhône-Alpes  
(Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.)